



FACTURE

GALILEO ENERGY NV

Industrielaan 4
9320 Erembodegem
Tél.: 053 83 16 14
Fax: 053 83 58 25
TVA BE.0899.898.296
N°Rég. 062610
www.galileo-energy.be
info@galileo-energy.be

Adresse d'installation

58 rue de Romsée
4620 FLERON

Date: 14/11/2011	N° Client: 110660	N° facture: 140063
Réf: DDLA.11.45	Echéance: 24/11/2011	
TVA:		

Etude, livraison et pose de Net

Système photovoltaïque d'une puissance de 3250Wc

décrit dans l'offre suivant la référence ci-dessus et détaillé
à la page 2 de cette facture

11.793,02 €

SOUSTOTAL 11.793,02 €

TVA: 6% 707,58 €

Total: 12.500,60 €

**A payer au compte bancaire BNP Paribas Fortis IBAN: BE 17 0015 796665 21 BIC: GEBABEBB
avec la mention: FACTURE 140063 Client 110660**

Les travaux ont été exécutés à l'adresse ci-dessus.

Déclaration par rapport à l'art 63/11 de l'AR/CIR 92 concernant les travaux visés par
l'article 145/24 de la CIR 92.

Déclaré vrai et véritable,

Patrick DEN HAESE
Gérant Galileo Energy NV

Clauses de paiement suivant l'accord de vente et de fourniture.

GALILEO ENERGY NV

Industrielaan 4
 9320 Erembodegem
 Tél.: 053 83 16 14
 Fax: 053 83 58 25
 TVA BE.0899.898.296
 N°Rég. 062610
 www.galileo-energy.be
 info@galileo-energy.be

Adresse d'installation

58 rue de Romsée
 4620 FLERON

Date: 14/11/2011 N° Client: 110660 N° facture: 140063
 Réf: DDLA.11.45 Echéance: 24/11/2011
 TVA:

Système photovoltaïque d'une puissance de 3250Wc

Détail de l'installation:

<u>article</u>	<u>description:</u>	<u>quantité:</u>
1	Panneau PV SANYO HIP-H250E01 , HIT-technology. Rendement de la cellule: 20,0%. Puissance 250Wc. Garantie de puissance 25 ans. Garantie de fabrication: 10 ans	13
2	PLATINUM 3100 S, puissance: 3450Wc, 2550 W AC, rendement 95,3%, isolation galvanique, IP54	1
3	Câble solar, raccordement à la terre, compteur vert, coffret, protection thermique, câble AC	1
4	Matériel de montage	13
5	Pose et petit matériel de montage	1
6	Inspection (Incluse)	1
7	Suivi administratif chez l'administrateur du réseau et à la CWaPE (Inclus)	1
8	Garantie de 5 ans pour l'onduleur. (Standard)	1
9	Garantie sur les travaux de montage et les travaux de toiture : 10 ans (Incluse)	1
10	Sans prolongation de la garantie (Incluse)	1

GALILEO ENERGY NV

Industrielaan 4
9320 Erembodegem
BELGIUM

TVA BE. 0899.898.296
Tél: 053 83 16 14 Fax: 053 83 58 25



BNP Paribas Fortis
IBAN: BE 17 0015 796665 21 BIC: GEBABEB

Date: 14/11/2011 N° client: 110660 N° facture: 140063
Réf: DDLA.11.45

58 rue de Romsée
4620 FLERON

Déclaration en application de l'arrêté royal fixant les conditions auxquelles doivent satisfaire les travaux relatifs aux dépenses faites en vue d'économiser l'énergie, pour entrer en ligne de compte pour la bonification d'intérêt pour les contrats de prêt destinés à financer ces dépenses, concernant les travaux exécutés visés à l'article 145/24, § 1er, du Code des impôts sur les revenus 1992, tel qu'il est applicable pour l'exercice d'imposition 2010.

Mesure 3 : Installation de panneaux photovoltaïques pour transformer l'énergie solaire en énergie électrique

Je, soussigné, Patrick Den Haese, gérant de l'entreprise Galileo Energy NV, atteste que:

- a) Les modules répondent aux exigences suivantes:
 - avoir la norme IEC 61215
 - avoir un rendement minimum de 12 %;
- b) Le rendement minimal pour les transformateurs est supérieur à 88 % pour les systèmes autonomes et supérieur à 91 % pour les systèmes reliés à un réseau;
- c) L'orientation des capteurs est entre l'Est et l'Ouest en passant le Sud et l'inclinaison des capteurs fixes faite entre 0 et 70° par rapport à l'horizontale.

Déclaré vrai et véritable,

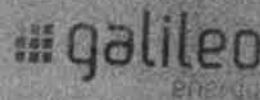
Patrick DEN HAESE

Gérant Galileo Energy NV

GALILEO ENERGY NV

Industrielaan 4
9320 Erembodegem
BELGIUM

TVA BE: 0899.898.296
Tél: 053 83 16 14 Fax: 053 83 58 25



BNP Paribas Fortis
IBAN: BE 17 0015 796865 21 BIC: GEBABEB

Ref: DDLA.11.45 N° client: 110660

Annexe à la facture, en application de l'arrêté royal du 21 juin 2010 relatif à la bonification d'intérêt sur base de l'article 2 de la loi de relance économique du 27 mars 2009.

Annexe à la facture 140063 du 14/11/2011

Exécutant des travaux:

GALILEO ENERGY NV
Industrielaan 4
9320 Erembodegem
Entrepreneur enregistré: BE 899.898.296 / 062610

Habitation où les travaux ont été effectués:

58 rue de Romsée
4620 FLERON

Nom du client:



Propriétaire Emphytéote Usifruitier Possesseur Locataire Nu-propriétaire

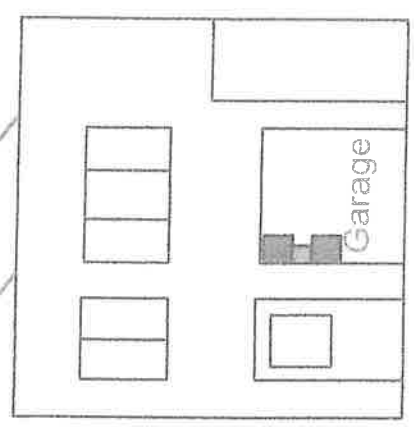
Données concernant les travaux effectués + leur part dans le prix de la facture (TVA comprise)

Installation de panneaux photovoltaïque pour transformer

l'énergie solaire en énergie électrique:

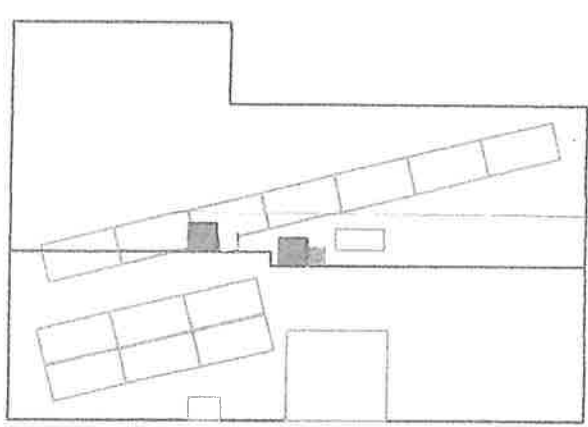
12.500,60 €

21 S. J. J. J. J.
 12



Vue de face



- ONDULEUR
- COMPTEUR VERT
- COMPTEUR
- GRD



Vue du dessus

galileo
 energy

Industrielaan 4
 9320 Erembodegem
 SE 0899.896.296
 galileo-energy.be
 galileo-energy.be

Nom client : Adresse de l'installation : Rue de Rommée 58 4620 Fléron	Signature du client : 	IMPLANTATION DE 13 PANNEAUX SANYO 250 E01 SUR LA PLATE FORME DE LA TOITURE	Galileo-Energy Industrielaan 4 9320 Erembodegem	Réalisé par : DDLA	Signature : 
	Date : 24/11/2011			Version : DDLA_11_45	



SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional:
D. Ringe

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION: *Rue de Romée,
58, 4620 Poperinghe*

PROPRIETAIRE: _____

Adresse: *IDIN*

DEMANDEUR: *GALILEO ENERGY NV*

Adresse: *INDUSTRIELAN 4, 9320 CREMBOEK*

INSTALLATEUR: *IDIN*

Adresse: *---*

TVA ou CI: _____

EAN: *54145670000404580*
Réf.: _____ Compteur n°: *5136597*
Index: *S = 15028,2*

Date du contrôle: *5/22/2014* Type de contrôle: examen de conformité, visite de contrôle suivant:

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.D. 24 2008) (ROPT art. 202) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation: Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente à l'habitation; Type locaux: *NOUVEAU*

Début travaux: Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86 *PARMIERES PUNA*

Raccordement: Tension 2x230 V Protection raccordement 20 A

Câble aliment, tableau, princ.: 2 x 4 mm² Inter. gén.: type △ 63A 30mA *138*

Type électrode de terre: boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma: TT

Nombre de tableaux: 1; Nombre de circuits term.: 1; RA: 22 Ohm; RI tot NR MOhm

Facteurs d'influences externes: _____

DESCRIPTION: _____

voir schémas en annexe
Numéro du compteur avant = Non visible
Tension du compteur avant = 18.5 kV
Numéro du compteur avant = 11100 B
nombre de parafus ~~13~~ 13x 250W = 3250W
TYPE 300 S: 1 conducteur PLATINUM = N° ord 1 1106 27029 POC = 2,8 kW
MED manœuvre par la face du CV = Non présent
1 Remise d'interdit pour a = 40A

CONTROLES effectués: voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES: *NEANT POUR L'EXTENSION*

NOTE: Examen de fonctionnement du réseau de distribution est effectué

Pas de mesure d'isolement: mesurée d'électrique
- Le Rapport entre les caractéristiques des parafus et les conducteurs ne fait pas partie de l'analyse

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE	
vu le:	
le responsable du distributeur	
nom:	
signature:	

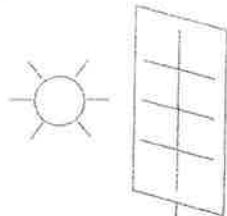
DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE: voir verso.

CONCLUSION: 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDN général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 5/22/2014 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le: _____

L'AGENT-VISITEUR: n° + nom + signature *[Signature]* Le directeur, _____



5/12/2011



Type zonnepaneel: SANYO HIT-N250SE10

Aantal: 13



OMV1
Platinum

Type: 3100 S

Serienummer: 0001 110627029



EM10-DIN

Serienummer:

BL29300610015

Handwritten signature

INSTALLATION



Automaat

Type: 16A

Klant:

Adres: rue de RAMSEE 58

Plaats: 4620 FLERON

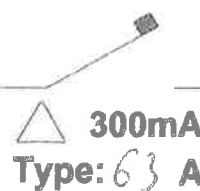
Installateur: Galileo-Energy

Adres: Industrielaan 4

Plaats: 9320-Erembodegem

40A LIMITEE D'INTENSITE

A



XVB 10 mm²

Handwritten signature



RESA

Gestionnaire du Réseau de
Distribution Électricité et Gaz

Votre correspondant :

Alain Schoefs

Rue Louvrex, 95

B-4000 Liège

T. +32 (0)4 220 12 11

F. +32 (0)4 220 12 66

autoproducteurs@resa.tecteo.be

Objet :

Votre système de production décentralisée

Accord de mise en service

Date :

3 avril 2012

Référence :

H/GU/ N 10643

Monsieur,

Par la présente et sur base des éléments communiqués par vos soins, nous marquons notre accord pour le raccordement du système de production décentralisé décrit ci-dessous, à notre réseau de distribution.

Nous reprenons ci-dessous la description technico-administrative succincte de l'installation ainsi que son mode de raccordement au réseau.

Cette installation étant reprise comme unité de production « verte » d'une puissance inférieure ou égale à 10 kVA, l'utilisateur bénéficiera d'une compensation entre les prélèvements et les injections au réseau.

En cas de modification ultérieure des caractéristiques de l'installation de production ou d'augmentation de la puissance d'injection, l'utilisateur ou son mandataire doit nous en avertir spontanément.

Si votre production est du type photovoltaïque, la notification d'acceptation du dossier, l'octroi anticipé de certificats verts ainsi que les codes d'accès au service extranet sont délivrés par la CWaPE dans les 30 jours calendriers qui suivent cet accord. Pour les productions autres que celles du type photovoltaïque, vous devez introduire une demande préalable d'octroi de certificats verts distincte auprès de la CWaPE.

Gestionnaire administratif du dossier (mandat)	
L'utilisateur	
Description de l'installation et de son mode de raccordement	
Agent Resa traitant	Alain Schoefs
N° de dossier	10643
Nom de l'utilisateur (U.R.D.)	
Adresse de l'installation	Rue de Romsée, 58 4620 FLERON
EAN Prélèvement	541456700000407580
EAN Injection	Non demandé
Propriétaire de l'installation (si ≠ de l'U.R.D.)	
Raccordement installation globale du site	BT 2x230 V
Raccordement installation de production	Monophasé
Type de production	Panneaux photovoltaïques
Puissance maximum injectée	2800 W
Puissance crête des panneaux photovoltaïques	3250 W
Equipement de connexion	PLATINUM 3100 S
Index « heure pleine » ou « monohoraire »	015026,2
Index « heure creuse »	/

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Michel PAQUE,
 Customers Relations
 Head of Connections



GL CHASSIS

GL SOLAR

Grand Route 225 - 4610 Beyne Heusy

Tel: 0495/308.009

Fax: 04/263.70.85

Bureau: 0495/308.357

N° entreprise: 0841038780

Enregistrement: 09.20.11

Dexia: 6619 0588 9395 0512

BIC: GKCCBE88

Agrégation région wallonne CSTC

Facture n° 225/013

Relatif au devis n° 12751

Date de facture: 6/06/2013

Fournitures:		Rue de Romsee 58	4620 FLERON
facture de solde		<p>GL CHASSIS BRAND ROUTE 225 4610 BEYNE HEUSAY 0495308009</p> <p><i>Pour acquit payement Julien Londe le 6/6/13</i></p>	
Fourniture + pose			
Total hcaniter: 3268.17€ HTVA			
-Facture de 1er acompte n° 062/013: 980.45€ HTVA			
-Facture de deuxième acompte n° 194/013: 1634.08€ HTVA			
Total Hors TVA:		653.63 €	
TVA	6 %	39.22 €	
Total TVA Comprise		692.85 €	

Attestation en application de l'arrêté royal du 21/06/2010, fixant les conditions auxquelles doivent satisfaire les travaux relatifs aux dépenses faites en vue d'économiser l'énergie, pour entrer en ligne de compte pour la bonification d'intérêt pour les contrats de prêt destinés à financer ces dépenses, concernant les travaux exécutés visés à l'article 14524-51er du Code des impôts sur les revenus 1992, tel qu'il est applicable pour l'exercice d'imposition 2010

GL CHASSIS

By GL SOLAR

Grand'Route 225 - 4610 Beyne Heusy
Tel: 0495/306.009
Fax: 04/263.70.85
Bureau: 0429/908.357
N° entreprise: 0841088780
Enregistrement: 09.20.11.
Devia: BE19 0688 9395 0512
BIK: GKCC0688
Agrégation région wallonne CSTC

1^{er} Ac



Facture n° 062/013

Relatif au devis n° 12751

Date de facture: 18/03/2013

Fournitures:	Rue de Romsée 58	4620 FLERON
Facture de 1 ^{er} acompte		
Fourniture + pose		
<i>Signature</i>		
Total Hors TVA:		980,45 €
TVA	6 %	58,83 €
Total TVA Comprise		1.039,28 €

Anticipation en application de l'arrêté royal du 21/05/2010, fixant les conditions auxquelles doivent satisfaire les travaux relatifs aux dépenses liées en matière d'énergie, pour entrer en ligne de compte pour la bonification d'intérêt pour les contrats de prêt destinés à financer ces dépenses, concernant les travaux effectués avant l'article 14524 § 2^{er} de Code des impôts sur les revenus 1992, tel qu'il est applicable pour l'exercice d'imposition 2010

GL CHASSIS

By GL SOLAR

Grand'Route 225 - 4610 Beyne Heusy
Tel: 0495/306.009
Fax: 04/263.70.85
Bureau: 0429/908.357
N° entreprise: 0841088780
Enregistrement: 09.20.11.
Devia: BE19 0688 9395 0512
BIK: GKCC0688
Agrégation région wallonne CSTC

2^e Ac



Facture n° 194/013

Relatif au devis n° 12751

Date de facture: 27/05/2013

Fournitures:	Rue de Romsée 58	4620 FLERON
Facture de deuxième acompte		
Fourniture + pose		
<i>Signature</i>		
Total Hors TVA:		1.644,08 €
TVA	5 %	98,05 €
Total TVA Comprise		1.742,13 €

Anticipation en application de l'arrêté royal du 21/05/2010, fixant les conditions auxquelles doivent satisfaire les travaux relatifs aux dépenses liées en matière d'énergie, pour entrer en ligne de compte pour la bonification d'intérêt pour les contrats de prêt destinés à financer ces dépenses, concernant les travaux effectués avant l'article 14524 § 2^{er} de Code des impôts sur les revenus 1992, tel qu'il est applicable pour l'exercice d'imposition 2010

Prix total hors taxes	3 268.17 €
TVA 6 %	196.00 €
Prix total TTC	3 464.26 €

Remarque :

Resserage extérieur par un joint de silicone 0.8cm épaisseur max.
Démontage des anciens châssis + évacuations

paiement: 30% acompte à la commande
50% le jour du placement
20% à la fin du chantier

Le client déclare avoir pris connaissance et approuver nos conditions générales de vente.

Validité de l'offre: 3 mois

Pour tous renseignements complémentaires que vous souhaiteriez obtenir, n'hésitez pas à nous contacter, nous nous tenons à votre entière disposition.
Veuillez croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

Ugo

Pour accord
Le client
BAS

Rue Grand Route, 225
 410 Bayne-Heusay
 Tél: 0495/306.009
 Commercial: 0485/669.579
 Secrétariat: 0489/908.357
 Fax: 04/263.70.85
 mail: glchassis@skynet.be
 N°A : BE 0841.088.780
 enregistrement : 09.20.11
 création région wallonne CSTC
 N°XIA : BE19 0688 9395 0512
 N°K : GKCCBEBB



Beyne-Heusay, le 05-03-2013

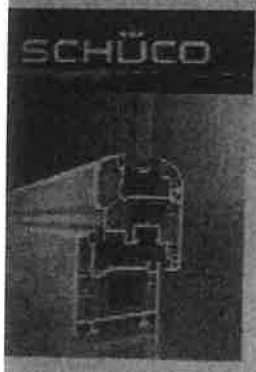
899-8357
DEVIS
Nos réf. : 12751

Adresse chantier: 58 Rue de Romsée
 4620 FLÉRON

Tél:
 0494/70.22.69

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande de prix pour laquelle nous vous remercions, nous vous prions de trouver ci-après notre meilleure offre:



Les profilés de la marque SCHÜCO, cinq chambres et double joints.
 La quincaillerie est de marque ROTO avec système de sécurité à trois points dans les ouvrants.
 Tous les oscillo-battants sont munis d'un système anti fausse manœuvre.
 Les portes sont équipées d'un kaltefeind
 Le double vitrage standard est : 4/15/4 K 1.1
 Le coefficient Ug global avec du vitrage standart est: 1,3Ug

leur profilé : 2x Chêne doré 2178.001

Système profilé:

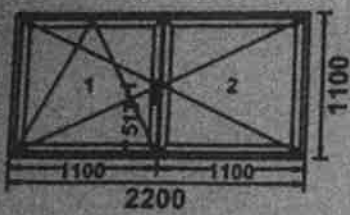
CROQUIS DES CHASSIS VUS DE L'INTERIEUR.

MESURES HORS ACCESSOIRES: Ajoute, Rehausse, Coin, Seuil,

Nr: 1 Qté: 1 Largeur: 2200 Hauteur: 1100

1:85 Type: 221L (2200x1100)

Châssis	Double ouvrant OB	651.20 €
Couleur profilés	2x chêne doré 2178.001 (ren2178001)	
Remplissage	1,2= 4/15/4 optima ug1.1	107.70 €
Quinca.	Poignée Std	
Volet roulant	Monobloc alu42 tab blanc cais+contours couleur (0mm)	450.87 €
Total	1 209.58 €	x 1 = 1 209.58 €

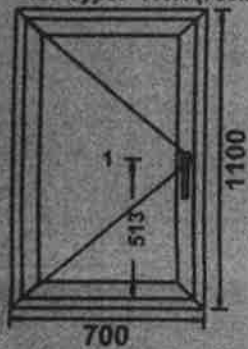


+ 1 Montaigne fixe offert (1100x1100)

Nr: 2 Qté: 1 Largeur: 700 Hauteur: 1100

1:27 Type: 110R (700x1100)

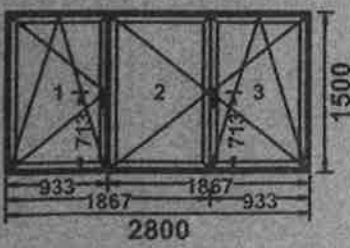
Châssis	Simple Ouvrant	228.39 €
Couleur profilés	2x chêne doré 2178.001 (ren2178001)	
Remplissage	1= 4/15/4 optima ug1.1	31.65 €
Quinca.	Poignée Std	
Volet roulant	Monobloc alu42 tab blanc cais+contours couleur (0mm)	213.74 €
Total	473.79 €	x 1 = 473.79 €



Nr: 3 Qté: 1 Largeur: 2800 Hauteur: 1500

1:70 Type: 332L (2800x1500)

Châssis	Trois vantaux dont deux OB	1 004.28 €
Couleur profilés	2x chêne doré 2178.001 (ren2178001)	
Remplissage	1-3= 4/15/4 optima ug1.1	192.53 €
Quinca.	Poignée Std	
Quinca.	Poignée Std	
Volet roulant	Monobloc alu42 tab blanc cais+contours couleur (0mm)	600.00 €
Total	1 796.83 €	x 1 = 1 796.83 €

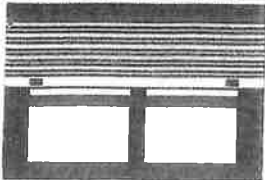


1 Montaigne fixe offert (993x1500)

Prix total HT châssis : 3 480.20 €

Accessoires Supplémentaires:

Total	:	3 480.20 €
Remise 15 %	:	522.03 €
Total	:	2 958.17 €
Pose + accessoires de pose	:	310.00 EUR
	x 1.00 =	310.00 €

DISLAIRE

Technicien des châssis Internorm® et Rehau®
 Spécialiste volet bois – PVC – alu.
 Menuiserie d'ameublement et d'isolation



Société Privée à Responsabilité Limitée

Rue de Magnée 54

4610 BEYNE-HEUSAY

☎ 04/344 33 92

Fax : 04/349 06 54

T.V.A. : BE441.469.764/092011

NE0441.469.764

R.C. Lg. : 185.933

DEXIA : BE11 0682 2115 2448

Beyne-Heusay, le 08/06/2012

FACTURE N° 419/12		T.V.A. client	Paiement :		
		NA	Comptant		
Qté	Uté	Désignation		P.U.	P.T.
		Fourniture et pose d'une porte de garage sectionnelle suivant notre confirmation de commande 20120098/AJ/aj du 13/03/2012 pour un prix total de :			2.374,15
		Acompte reçu de 1.000,00 € le 21/03/12, solde à payer : 1.516,60 €.			
		Certifié sincère et véritable à la somme de :			
		<u>DEUX MILLE CINQ CENT SEIZE EUROS SOIXANTE CENTIMES</u>			
		<i>"Les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de la facture"</i>			
		Base imposable	Taux T.V.A.	T.V.A.	Total à payer €
		2.374,15	0% 6% 21%	142,45	2.516,60

Conditions générales de vente et de facturation au verso

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE FACTURATION

1. Tout refus de livraison et toute annulation de commande entraînent de plein droit et sans mise en demeure la perte de l'acompte avec un minimum de dommages et intérêts forfaitaires à titre d'indemnités d'annulation de 25% du montant de la commande. 2. Le prix de base ne comprend jamais la TVA. 3. L'offre engage le vendeur, sauf erreur ou omission et à la condition d'être expressément acceptée par écrit par le client. 4. Toute modification apportée à l'exécution ou tout supplément de travaux requis, pour quelque motif que ce soit, soit par le maître de l'ouvrage, soit par nous-mêmes, devra faire l'objet d'un accord préalable écrit et signé entre parties. 5. Les délais de fourniture ne sont donnés qu'à titre indicatif. 6. Les fournitures sont payables au grand comptant à la livraison, sans escompte. Les factures impayées seront majorées de plein droit et sans mise en demeure d'un intérêt de retard mensuel de 1,5% depuis la date d'échéance. Il sera dû en outre, en cas de non-paiement dans les 8 jours, une indemnité forfaitaire et irréductible de 15% du montant de la commande au titre de clause pénale avec un minimum forfaitaire de 50,00 €. 7. Le fournisseur se réserve le droit de refuser toute commande dans les 15 jours ouvrables. 8. Les livraisons seront vérifiées lors de leur fourniture et, en cas de différence de qualité, l'acheteur ne pourra demander la résolution de la vente mais simplement une ristourne appropriée sur le montant de la facture. 9. Toutes nos marchandises sont vendues avec la garantie des fabricants et aux conditions déterminées par ceux-ci. La garantie éventuelle se limitera d'ailleurs au remplacement des marchandises défectueuses à l'exclusion de tout remboursement des frais de transport, de manutention et de placement. La garantie tombe dans le cas où le placement n'a pas été effectué par nos soins. 10. Toute contestation relative aux travaux et/ou fournitures sera faite par écrit et n'est possible que dans les 8 jours suivant leur exécution et toute contestation concernant la facture sera faite par écrit et n'est possible que dans les 8 jours suivant la date de la facture. Ces réclamations ne suspendent en rien l'obligation de paiement. 11. Tout litige relatif à la présente vente sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Liège. 12. La signature de la commande ou l'acceptation des marchandises implique automatiquement l'acceptation des présentes conditions générales.



Société Privée à Responsabilité Limitée

Rue de Magnée 54
4610 BEYNE-HEUSAY

☎ 04/344 33 92

Fax : 04/349 06 54

E-mail : devis@menuiserie-dislaire.be

Site : www.dislaire.info

Technicien des châssis Internorm® et Rehau®

Spécialiste volet bois – PVC – alu.

Menuiserie d'ameublement et d'isolation



EURO-QUALITY SYSTEM



Beyne-Heusay, le 13 mars 2012

Madame, Monsieur,

Objet : Confirmation de commande n° 20120098/AJ/aj.

Nous avons le plaisir de vous confirmer votre commande pour la fourniture et la pose d'une porte de garage.

PORTE DE GARAGE SECTIONNELLE

- de marque Hörmann,
- en acier galvanisé type LPU 40 (double paroi isolée 42 mm),
- modèle à rainures M (intervalles +/- 250mm), structure Woodgrain,
- ressorts de traction et ferrure Z,
- coloris rouge rubis,
- de dimensions 2190 x 2250 mm,
- moteur Hörmann SupraMatic E (2 émetteurs HSM 4 + 1 récepteur),
- évacuation de la porte existante,
- resserrage des joints extérieurs par cimentage + sol.

Marchandises et main d'oeuvre pour un prix de : 2.610,00€ HTVA

+ TVA 6 % : + 156,60€

Soit un prix total de : 2.766,60€

BON – 250€ - 250,00€

TOTAL TVAC DE : 2.516,60€

1000

Ac 2437B

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE FACTURATION

1. Tout refus de livraison et toute annulation de commande entraînent de plein droit et sans mise en demeure la perte de l'acompte avec un minimum de dommages et intérêts forfaitaires à titre d'indemnités d'annulation de 25% du montant de la commande. 2. Le prix de base ne comprend jamais la TVA. 3. ~~L'offre engage le vendeur, sauf erreur ou omission et à~~ la condition d'être expressément acceptée par écrit par le client. 4. Toute modification apportée à l'exécution ou tout supplément de travaux requis, pour quelque motif que ce soit, soit par le maître de l'ouvrage, soit par nous-mêmes, devra faire l'objet d'un accord préalable écrit et signé entre parties. 5. Les délais de fourniture ne sont donnés qu'à titre indicatif. 6. Les fournitures sont payables au grand comptant à la livraison, sans escompte. Les factures impayées seront majorées de plein droit et sans mise en demeure d'un intérêt de retard mensuel de 1,5% depuis la date d'échéance. Il sera dû en outre, en cas de non-paiement dans les 8 jours, une indemnité forfaitaire et irréductible de 15% du montant de la commande au titre de clause pénale avec un minimum forfaitaire de 50,00 €. 7. Le fournisseur se réserve le droit de refuser toute commande dans les 15 jours ouvrables. 8. Les livraisons seront vérifiées lors de leur fourniture et, en cas de différence de qualité, l'acheteur ne pourra demander la résolution de la vente mais simplement une ristourne appropriée sur le montant de la facture. 9. Toutes nos marchandises sont vendues avec la garantie des fabricants et aux conditions déterminées par ceux-ci. La garantie éventuelle se limitera d'ailleurs au remplacement des marchandises défectueuses à l'exclusion de tout remboursement des frais de transport, de manutention et de placement. La garantie tombe dans le cas où le placement n'a pas été effectué par nos soins. 10. Toute contestation relative aux travaux et/ou fournitures sera faite par écrit et n'est possible que dans les 8 jours suivant leur exécution et toute contestation concernant la facture sera faite par écrit et n'est possible que dans les 8 jours suivant la date de la facture. Ces réclamations ne suspendent en rien l'obligation de paiement. 11. Tout litige relatif à la présente vente sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Liège. 12. La signature de la commande ou l'acceptation des marchandises implique automatiquement l'acceptation des présentes conditions générales.

Conditions :

- **TVA 6 % pour une habitation de + de 5 ans.**
- Suivant nos conditions générales de vente et de facturation au verso.
- Délai de fabrication : \pm 30 jours ouvrables à dater de la réception de la confirmation de commande signée pour accord, sauf imprévus.
- Délai de validité de l'offre : 2 mois.
- Paiement : Acompte de 40 % à la commande (par virement bancaire ou espèces), le solde au comptant à la pose.

Nous vous remercions de votre commande qui sera exécutée avec nos meilleurs soins.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Entre-temps, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

A. JACOB
Conseillère commerciale
(Arch. int.)

Patricia HENUY
Gérante

80, Rue de l'Enclume - 4030 Grivegnée
Tel: 04 361 16 74 - Fax: 04 343 42 01



Grivegnée

14-04-2011

facture 950 T.V.A. BE

Remplacement de votre chaudière par une chaudière à condensation de
marque Junkers tyê Cerapure top 30-3

Placement d'un boiler régulé de marque Bulex

Placement d'un thermostat électronique à programme de marque Junkers
type fr100

Tubage de la cheminée en tube inox double épaisseur

Montant des travaux en euro		4102
Montant de la TVA	6%	246,12
Montant total		4.348,12

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les commandes de travaux et d'achat de matériel sont sous réserve de la disponibilité de la part
du client. Un engagement formel et préalable est obligatoire dès que le prix et les frais
d'une facture d'achat sont connus. Dans le bulletin suivant la date d'arrivée, une seule livraison
comme concerne à défaut de paiement il est facturé dans la mesure de l'obligation de la suite des travaux.

FINANCÉMENT sur demande
de QUATRORE COMMERCE. Pour quelque motif que ce soit aucune résiliation de commande
n'est admise. Le client s'oppose à la réalisation de la commande passée, l'acompte sera
remboursé.

